Conseil communal

Séance n°1 du 25 janvier 2021
se réunit pour la première fois à 20 heures
en la salle de l'Hôtel communal,
sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,

ORDRE DU JOUR

Direction Générale

1). DG (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 13 du 21 décembre 2020 - Examen - Décision.

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 13 du 21 décembre 2020 : projet de PV.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce projet en tant que PV, devenant dès lors le PV définitif excepté modification(s), correction(s), ... demandée(s) et approuvée(s) en séance. Le PV rectifié étant présenté à la plus proche séance suivante pour confirmation et approbation.

2). DG (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Octroi du titre honorifique de Bourgmestre Honoraire à M. Jacques FAUCONNIER - Information.

En date du 21 décembre 2020, l'Administration communale de MORLANWELZ a réceptionné un courrier de M. le Ministre du Logement, des pouvoirs locaux et de la Ville, Christophe COLLIGNON, accompagné d'une copie de l'Arrêté par lequel le Gouvernement Wallon (G.W.) a octroyé le titre honorifique de Bourgmestre Honoraire à M. Jacques FAUCONNIER.
Cette distinction est portée à la connaissance du Conseil communal de MORLANWELZ pour information.

Service Finances

3). FINANCES (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Communication de la Décision de l'Autorité de tutelle - Approbation des Modifications Budgétaires (MB) N° 2 de l'Exercice 2020 - Notification.

Les Modifications Budgétaires (MB) N° 2 de l'Exercice 2020 de la Commune de MORLANWELZ ont été votées en séance du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 26 octobre 2020.
Les Modifications Budgétaires (MB) N° 2 de l'Exercice 2020 de la Commune de MORLANWELZ sont parvenues complètes à l'Autorité de tutelle le 10 novembre 2020.
Les Modifications Budgétaires (MB) N° 2 de l'Exercice 2020 de la Commune de MORLANWELZ sont approuvées par l'Autorité de tutelle en date 10 décembre 2020.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre acte.

4). FINANCES (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Communication de la Décision de l'Autorité de tutelle - Réformation du Budget 2021 - Notification.

Le Budget de l'Exercice 2021 de la Commune de MORLANWELZ a été voté en séance du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 30 novembre 2020 (CC/20/12/9).
Le Budget de l'Exercice 2021 de la Commune de MORLANWELZ est parvenu complet à l'Autorité de tutelle le 08 décembre 2020.
Le Budget de l'Exercice 2020 de la Commune de MORLANWELZ a été réformé par l'Autorité de tutelle en date 07 janvier 2021 (DGO5/O50004/170430/mansy_pas/153647/Morlanwelz - Budget communal pour l'exercice 2021).
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre acte.

Direction Financière

5). FINANCES (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Taxes communales à MORLANWELZ - Mesures d'allégement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Coronavirus-Covid-19 - Examen - Décision.

Afin de soutenir le secteur économique impacté par les mesures de prévention sanitaire liés à la crise du Coronavirus-Covid-19, le Collège communal de MORLANWELZ à décidé de proposer au Conseil communal de MORLANWELZ les mesures de soutien aux secteurs des cafetiers, des restaurants, des hôtels ainsi que des maraîchers/ambulants et des forains.
Il s'agit de ne pas appliquer, pour l'Exercice 2021, les taxes et redevances suivantes :

- la Taxe sur les Débits de Boissons ;
- la Redevance sur le Placement de Terrasses, de Tables et de Chaises ;
- la Redevance sur l'emplacement des forains ;
- la Redevance les droits d'emplacements sur les marchés .

En prenant en considération les données du compte 2019, l'impact budgétaire des mesures de suppression totale en 2021 de ces redevances s'établit comme suit :

- 600,00 euro pour la suppression totale de la redevance sur le Placement de Terrasses, de Tables et de Chaises ;
- 14.999,26 euro pour la suppression totale de la redevance les droits d'emplacements sur les marchés ;
- 79.969,15 euro pour la suppression totale de la redevance sur la redevance les droits d'emplacements sur les marchés.

L'impact budgétaire des mesures de suppression totale en 2021 de cette taxe s'établit comme suit :

- 1.500,00 euro pour la suppression totale de la taxe sur les Débits de Boissons ;

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ces mesures d'allégement fiscal pour le secteur économique morlanwelzien dans le cadre de la crise sanitaire du Coronavirus-Covid-19 ;

Service Finances

6). FINANCES (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Antenne-Centre Télévision (ACTV) - Subvention à partir de 2021 - Examen - Décision.

Depuis 2018, la subvention d'Antenne-Centre Télévision (ACTV) avait été fixée selon un plan d'indexation par les Bourgmestres de la Zone à 3,05 euros par habitant.
Antenne-Centre Télévision (ACTV) demande un passage du montant annuel actuel de 3,05 euros à un montant annuel de 3,55 euros par habitant à partir du 1er janvier 2021.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de se prononcer favorablement sur cette indexation.

Points à huis-clos.

Direction Générale

7). DG (GRH) (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Personnel communal - Désignation d'un Directeur Général faisant fonction (DGff) pour la période du samedi 12 décembre 2020 au dimanche 03 janvier 2021 inclus - Information.

Service GRH

8). GRH (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Personnel communal - Engagement de la Directrice Financière faisant fonction (DFff) pour la Commune de MORLANWELZ - Poursuite des Contrats à Durée Déterminée (CDDs) dans le cadre du régime du Contrat de Remplacement - Du 1er février 2021 au 31 juillet 2021 - Examen - Décision.

Service Enseignement

9). ENS(1) (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un instituteur primaire - Examen - Ratification.

10). ENS(2) (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Mi-temps thérapeutique d'une institutrice primaire - Examen - Ratification.

Le Directeur Général, Le Président,

Jean-Louis LAMBRECHTS Christian MOUREAU